

REFERENCE: DPPA/SCAD/SCSOB/2024/SCA/2/24 (03)

La Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés présente ses compliments aux représentants permanents des États Membres et aux observateurs permanents des États non-membres auprès des Nations Unies et souhaite les informer de ce qui suit :

Le 07/02/2024, les entrées ci-après de la liste des personnes et entités visées par le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes prévus au paragraphe 1 de la résolution 2610 (2021) du Conseil de sécurité ont été modifiées à la suite de l'examen annuel de 2022 effectué en application des paragraphes 90 et 91 de la résolution 2610 (2021).

Les modifications techniques suivantes ont été apportées à toutes les entrées ci-après : dans le champ « **Renseignements divers** », du texte a été ajouté/supprimé comme suit : La révision prévue par la résolution 2610 (2021) du Conseil de sécurité a été achevée le 30 octobre 2023.

LISTE DES ENTRÉES MODIFIÉES

1.	QDi.003	22.	QDi.140	43.	QDi.298	64.	QDi.417
2.	QDi.020	23.	QDi.143	44.	QDi.322	65.	QDi.418
3.	QDi.028	24.	QDi.149	45.	QDi.323	66.	QDi.419
4.	QDi.031	25.	QDi.152	46.	QDi.327	67.	QDi.427
5.	QDi.037	26.	QDi.167	47.	QDi.329	68.	QDe.005
6.	QDi.042	27.	QDi.177	48.	QDi.330	69.	QDe.091
7.	QDi.059	28.	QDi.190	49.	QDi.331	70.	QDe.093
8.	QDi.060	29.	QDi.198	50.	QDi.332	71.	QDe.128
9.	QDi.062	30.	QDi.241	51.	QDi.337	72.	QDe.138
10.	QDi.064	31.	QDi.242	52.	QDi.339	73.	QDe.139
11.	QDi.067	32.	QDi.243	53.	QDi.342	74.	QDe.140
12.	QDi.068	33.	QDi.245	54.	QDi.352	75.	QDe.141
13.	QDi.072	34.	QDi.246	55.	QDi.369	76.	QDe.142
14.	QDi.074	35.	QDi.247	56.	QDi.370	77.	QDe.143
15.	QDi.076	36.	QDi.248	57.	QDi.384	78.	QDe.144
16.	QDi.086	37.	QDi.251	58.	QDi.401	79.	QDe.145
17.	QDi.092	38.	QDi.261	59.	QDi.411	80.	QDe.146
18.	QDi.096	39.	QDi.263	60.	QDi.412	81.	QDe.157
19.	QDi.111	40.	QDi.278	61.	QDi.413	82.	QDe.158
20.	QDi.120	41.	QDi.279	62.	QDi.414	83.	QDe.107
21.	QDi.139	42.	QDi.280	63.	QDi.416	84.	QDe.118
						85.	QDe.159

Les noms des personnes et entités inscrites sur la liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida, en application d'une décision de celui-ci, sont publiés à la rubrique « Communiqués de presse » du site Web du Comité, à l'adresse <https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1267/press-releases>.

Pour obtenir la version la plus récente de la Liste, les États Membres sont invités à consulter régulièrement le site Web du Comité à l'adresse suivante : https://www.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. La Liste relative aux sanctions est disponible aux formats HTML, PDF et XML et est régulièrement mise à jour à partir des informations communiquées par les États Membres et les organisations internationales et régionales.

La Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies est également mise à jour chaque fois que des modifications sont apportées à la liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida. La version la plus récente de la Liste récapitulative peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/un-sc-consolidated-list>.

Conformément au paragraphe 19 de la résolution 1526 (2004), le Secrétariat envoie automatiquement les mises à jour de la liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida aux États et aux organisations régionales et sous-régionales par courriel, peu après leur affichage sur le site Web du Comité. Les États Membres sont invités à communiquer au Secrétariat toute information nouvelle ou mise à jour à ce sujet en adressant un courriel à SC-1267-Committee@un.org. Le Comité encourage tous les États à diffuser ces mises à jour de la liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida par courriel, image écran ou affichage sur le Web.

Le 7 février 2024